

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 3e jour d'avril 2023**, à 19h30, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Claude Beaudoin

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Mathieu, assiste également à cette séance.

79-04-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS(ES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 3e jour d'avril 2023 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2023
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 04-2023
 - 5.2 - Résolution, demande d'aide financière pour la fête de Noël des enfants
 - 5.3 - Résolution, formation pour la directrice générale sur la politique de gestion contractuelle
 - 5.4 - Résolution, réseau de l'information municipale
 - 5.5 - Résolution pour l'octroi du contrat de construction d'un abri de marqueurs
 - 5.6 - Résolution pour l'octroi du contrat d'achat et d'installation d'une thermopompe
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Résolution, adoption du rapport annuel des ouvrages d'assainissement des eaux usées
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, octroi du contrat de réfection de la rue du Couvent et de la rue Carrier suite à l'analyse des soumissions
 - 7.2 - Résolution, adoption de la programmation de la TECQ révisée

- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Résolution, prémandat pour joindre la mutuelle de prévention en cours d'année 2023
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Résolution, adoption du règlement 528-2023 pour autoriser la classe d'usage 17-ID "emprise ferroviaire abandonnée"
 - 9.2 - Résolution, Demande au Ministère de la Culture et des Communications pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution, programmation de la fête Nationale du Québec
 - 11.2 - Résolution, projet structurant de Desjardins, demande d'aide financière pour l'aménagement du jardin communautaire
- 12 - CORRESPONDANCE
 - 12.1 - Lettre demande d'autorisation de passage pour le "Tour de Beauce"
 - 12.2 - Lettre de Mme Stéphanie Lachance pour une aide financière pour le terrain de jeux 2023
 - 12.3 - Invitation spéciale au souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins
 - 12.4 - Lettre pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 12.5 - Lettre de la Fondation Michel-Bernier pour le soutien de divers événements sportifs
- 13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Motion de remerciements à M. Richard Pouliot, pour ses années comme conseiller municipal
 - 14.2 - Motion de remerciements à M. Claude Beaudoin pour le temps donné comme conseiller municipal
 - 14.3 - Journée nos milieux de vie en action, tournée 2023 en Chaudière-Appalaches
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

80-04-2023

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2023

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 6 mars 2023 soit adopté et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi!

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

81-04-2023

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 04-2023

ATTENDU QUE : la liste des comptes numéro 04-2023 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3e jour d'avril 2023 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter **au montant de : 87 404,25\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 04-2023 telle que présentée. Le total des comptes pour **AVRIL 2023 s'élève à: 87 404,25\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 04-2023.

-Allocation sur présences des élus aux réunions pour mars :
903,46\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois **d'AVRIL 2023.**

Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale

82-04-2023

5.2 - Résolution, demande d'aide financière pour la fête de Noël des enfants

CONSIDÉRANT QUE la Fête de Noël des enfants est un succès d'année en année et permet à tous les enfants de notre communauté de recevoir un cadeau pour la fête de Noël.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la municipalité de Saint-Camille octroie une aide financière de 500\$ au comité organisateur de la Fête de Noël des enfants, pour l'édition 2023.

ADOPTÉE,

83-04-2023

5.3 - Résolution, formation pour la directrice générale sur la politique de gestion contractuelle

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS (ES),

QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre la formation "Politique de gestion contractuelle" qui se tiendra les 6 et 7 juin prochains en webdiffusion. Le coût d'inscription est de 137,97\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

84-04-2023

5.4 - Résolution, réseau de l'information municipale

IL EST PROPOSÉ PAR : JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son abonnement au Réseau d'information municipale pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le coût d'abonnement se chiffre à 175\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

85-04-2023

5.5 - Résolution pour l'octroi du contrat de construction d'un abri de marqueurs

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le projet de construction d'un abri de marqueurs, les soumissionnaires avaient jusqu'au 3 avril 2023, à 10h pour déposer leur offre.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions et que toutes les soumissions reçues sont conformes aux exigences du document d'appel d'offres:

Nom du soumissionnaire: Prix avec taxes:

-Construction et rénovation Dave Lachance Inc.: 7 935,59\$ + TPS: 396,78\$ + TVQ: 791,58\$ = 9 123,95\$ (construction de l'abri sans finition intérieure)

-Jean-Paul & Roger Bolduc Inc.: 5 832,41\$ + TPS: 291.62\$ + TVQ: 581.78\$ = 6 705,81\$ (construction de l'abri sans finition intérieure)

-Construction ADM2 Doyon: Il n'a pas soumissionné

ATTENDU QU'après analyse des soumissions par la directrice générale, elle indique que la soumission de Jean-Paul & Roger Bolduc est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE: Le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de construction d'un abri de marqueurs à Jean-Paul & Roger Bolduc Inc. au coût de 6 705,81\$ (taxes incluses), et ce, sans finition intérieure. Il est le plus bas soumissionnaire et sa soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

QUE la soumission serve de contrat pour l'exécution de ce projet.

QUE le contrat soit payé à même le programme PRABAM

ADOPTÉE,

5.6 - Résolution pour l'octroi du contrat d'achat et d'installation d'une thermopompe

Nous n'avons reçu aucune soumission pour la thermopompe. Ce dossier sera à réévaluer lors de la prochaine réunion de travail.

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

86-04-2023

6.1 - Résolution, adoption du rapport annuel des ouvrages d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel pour l'année 2022 relativement aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées a été déposé en date du 8 mars 2023 et que le conseil en a pris connaissance et s'en déclare satisfait;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES

AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le rapport annuel pour l'année 2022 relativement aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

87-04-2023

7.1 - Résolution, octroi du contrat de réfection de la rue du Couvent et de la rue Carrier suite à l'analyse des soumissions

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé un document d'appel d'offres sur le système électronique SEAO pour le projet de plus 105 700\$ et à l'intérieur de l'hebdomadaire le Journal de Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu cinq (5) soumissions et que toutes les soumissions reçues sont conformes aux exigences du document d'appel d'offres:

Nom du soumissionnaire: Prix avec taxes:

-Construction Abénakis Inc. 216 497,72\$

-Les entreprises JR Morin 222 981,37\$

-Les Pavages de Beauce 233 337,74\$

-Dulac et Fils 249 396,81\$

-Excavation Bolduc 273 242,71\$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions par notre firme d'ingénierie, en l'occurrence, M. Guillaume Gagnon, ing. celui-ci nous indique que la soumission de Construction Abénakis Inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE:

Le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de réfection de la rue du Couvent et de la rue Carrier à Construction Abénakis Inc. au coût de 216 497,72\$ (taxes incluses) car il est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

QUE la soumission servira de contrat pour l'exécution de ce projet.

QUE le contrat soit payé à même le programme de la Taxe d'accise sur l'essence.

ADOPTÉE,

88-04-2023

7.2 - Résolution, adoption de la programmation de la TECQ révisée

ATTENDU QUE :

-La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

-La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :

-La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

-La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

-La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3, ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

-La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

89-04-2023

8.1 - Résolution, prémandat pour joindre la mutuelle de prévention en cours d'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis veut, dans un prémandat, adhérer à la mutuelle de prévention de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis veut débiter le prémandat en date du 1^{er} avril 2023;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis adhère à la mutuelle de prévention de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec dans un prémandat en date du 1^{er} avril 2023.

ADOPTÉE,

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

90-04-2023

9.1 - Résolution, adoption du règlement 528-2023 pour autoriser la classe d'usage 17-ID "emprise ferroviaire abandonnée"

RÈGLEMENT NO. 528-2023

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 354 DE LA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTENSIVES » DANS LA ZONE 17-ID TRAVERSÉE PAR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION DE CETTE INFRASTRUCTURE RÉGIONALE EN CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance du Conseil de cette municipalité, le règlement no. 354 fut adopté le 4^e jour du mois février 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du bail intervenu entre la MRC et le MTQ le 7 novembre 2019, la MRC des Etchemins est locataire de la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) du Québec Central située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.1 dudit bail, la MRC des Etchemins doit réaliser et exploiter, sur l'EFA, un parc linéaire, et ce à des fins d'activités de loisir, de plein air et de sport;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « activités récréatives extensives (Ra) » doit être autorisée sur l'ensemble des zones municipales traversées par l'EFA pour que cette infrastructure puisse être convertie en corridor récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE certaines zones des municipalités de Saint-Benjamin, Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Camille n'autorisent pas la classe d'usage « activités récréatives extensives (Ra) »;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2022-10-22, le conseil de la MRC des Etchemins demande aux municipalités de Saint-Benjamin, Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Camille d'amender leur réglementation d'urbanisme afin d'assurer la conformité du projet de conversion de l'EFA en corridor touristique;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de Saint-Camille-de-Lellis, la zone nécessitant des modifications est la suivante : 17-ID;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENT(ES) :

QUE le Conseil adopte le règlement no. 528-2023 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT NO. 528-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 354 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTENSIVES » DANS LA ZONE 17-ID TRAVERSÉE PAR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION DE CETTE INFRASTRUCTURE RÉGIONALE EN CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE »

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no. 354 adopté par ce Conseil le 4^e jour du mois février 2008 aux fins suivantes : autoriser la classe d'usage « activités récréatives extensives » dans la zone 17-ID;

ARTICLE 3. Modifications du règlement de zonage no. 354

3.1 : Le règlement de zonage no. 354 est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 : L'article 4.2.2 « Tableau » est modifié comme suit :

3.1.1.1 : À la ligne correspondant à la classe d'usage « Activités récréatives extensives (Ra) » de la grille de spécifications, inscrire un point au croisement de la zone 17-ID.

ADOPTÉE,

91-04-2023

9.2 - Résolution, Demande au Ministère de la Culture et des Communications pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME ALINE ALAIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux

intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun point !

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

92-04-2023

11.1 - Résolution, programmation de la fête Nationale du Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut tenir une fête Nationale

CONSIDÉRANT qu'un comité de loisirs s'est occupé de monter la programmation pour cette semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des dépenses à payer pour la tenue de ces activités et que nous allons déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière de la Fête Nationale du Québec qui servira à payer une partie des dépenses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil municipal accepte la programmation de la Fête Nationale et accepte de payer la partie des frais non couverts par l'assistance financière de la Fête Nationale du Québec pour l'organisation de cette activité;

QUE la programmation de cette activité fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE,

93-04-2023

11.2 - Résolution, projet structurant de Desjardins, demande d'aide financière pour l'aménagement du jardin communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille souhaite présenter un projet structurant à Desjardins pour obtenir une aide financière pour l'aménagement du jardin communautaire sous le thème: L'espace Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE le projet est d'amener l'eau au jardin, d'installer un gazebo, une table de pique-nique et un banc;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente un projet dans le cadre du fonds Desjardins pour les projets structurants;

Le thème du projet: Espace Desjardins, installation de l'eau courante au jardin, construction d'un gazebo, achat d'une table de pique-nique et d'un banc.

QUE le montant demandé sera en fonction des soumissions reçues pour les différents items.

ADOPTÉE,

12 - CORRESPONDANCE

94-04-2023

12.1 - Lettre demande d'autorisation de passage pour le "Tour de Beauce"

IL EST PROPOSÉ PAR : JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise "Le Tour de Beauce" à circuler dans les rues de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne, le jeudi 15 juin 2023.

ADOPTÉE,

12.2 - Lettre de Mme Stéphanie Lachance pour une aide financière pour le terrain de jeux 2023

Lecture est faite d'une lettre de Mme Stéphanie Lachance nous confirmant que nous recevrons un montant de 1000\$ pour le terrain de jeux unifié 2023. Point d'information !

95-04-2023

12.3 - Invitation spéciale au souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENT(ES) QUE le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise Mme Rachel Goupil, mairesse, à participer au souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins, qui se tiendra le 18 mai prochain à l'aréna de Lac-Etchemin. Le coût du billet est 75\$/par personne.

ADOPTÉE

96-04-2023

12.4 - Lettre pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de

nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

97-04-2023

12.5 - Lettre de la Fondation Michel-Bernier pour le soutien de divers événements sportifs

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis fasse un don de 50\$ à la Fondation Michel Bernier, pour le soutien de la pratique du sport.

ADOPTÉE,

13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

-Comité consultatif d'urbanisme: Le comité sur la démolition des bâtiments tiendra une rencontre avec la responsable, Mme Émilie Bédard, de la MRC des Etchemins, nous allons vérifier ses disponibilités;

-Comité Coeur Villageois: La prochaine rencontre du Comité se tiendra en mai prochain;

-Comité d'embellissement: Mme Rachel Goupil indique que le comité a rencontré Mme Colombe Grégoire d'Horto Verdi, pour une soumission pour les potées fleuries et l'achat de fleurs;

-Logement social (OMH): Mme Rachel Goupil et M. Jocelyn Pouliot font un résumé de la rencontre qui s'est tenue avec les locataires de l'OMH pour aînés;

-Sports et loisirs: Mme Jennylee Boutin indique que les inscriptions pour l'activité de la chasse aux oeufs, qui se tiendra le 8 avril prochain à la salle paroissiale ont été envoyées à l'école;

-Politique familiale et aînés: Une rencontre du comité de la Politique familiale et aînés se tiendra prochainement et ce sera l'occasion de vérifier le plan d'action et ce qu'il reste à faire;

-Régie des incendies: Une vidéo promotionnelle a été lancée pour faire du recrutement de pompiers à la brigade de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

Mairesse, dossiers de la MRC des Etchemins:Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté au caucus des maires de la MRC des Etchemins, à la réunion des maires à la MRC des Etchemins, à une réunion à Saint-Louis, à la réunion du comité culturel de la MRC des Etchemins pour l'analyse des demandes, à la rencontre des bassins versants, au comité de vigilance de la MRC des Etchemins;

Dossiers de la Municipalité de Saint-Camille et autres comités: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la séance de travail du conseil municipal, à la réunion de la Régie des incendies, au comité Coeur Villageois, à la réunion sur l'habitation, à une rencontre avec les locataires de l'OMH pour aînés, à la réunion régulière du conseil municipal. Elle fait un résumé de ces rencontres pour les dossiers de Saint-Camille;

14 - VARIA

98-04-2023

14.1 - Motion de remerciements à M. Richard Pouliot, pour ses années comme conseiller municipal

Madame Jennylee Boutin présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, pour reconnaître les 19 ans d'engagement de M. Richard Pouliot, à titre de conseiller municipal de Saint-Camille-de-Lellis;

La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis offre ses sincères remerciements à M. Richard Pouliot pour son engagement et son dévouement comme conseiller municipal, siège no. 3 de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

99-04-2023

14.2 - Motion de remerciements à M. Claude Beaudoin pour le temps donné comme conseiller municipal

Monsieur Jacques Audet présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, pour reconnaître les 15 mois d'engagement de M. Claude Beaudoin, à titre de conseiller municipal de Saint-Camille-de-Lellis;

La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis offre ses sincères remerciements à M. Claude Beaudoin pour son engagement et son dévouement comme conseiller municipal, siège no. 4 de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

14.3 - Journée nos milieux de vie en action, tournée 2023 en Chaudière-Appalaches

Voici une invitation spécifiquement pour les élus pour une belle activité qui en sera à sa 2^e édition cette année, le 26 mai prochain. C'est une journée de découvertes et d'échanges à ne pas manquer, car des élus de partout en Chaudière-Appalaches visiteront des projets dans notre belle MRC et dans celle de Beauce-Sartigan!

20 places réservées pour notre MRC et les frais d'inscriptions des participants seront assumés par la MRC. Il est mentionné que Mme Aline Alain et Mme Rachel Goupil assisteront à cette journée.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance!

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Jennylee Boutin propose la levée de l'assemblée à 21h18.

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE